

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

93-199 DU 22 MAI 1993  
DECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SR  
portant reclassement et nomination de  
Monsieur MBON (François) Professeur de  
CEG des cadres de la catégorie A,  
Hiérarchie II des Services Sociaux  
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
/u la loi n° 021/09 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;  
/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-  
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E.  
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations reconstructions de carrière  
administratives et reclassements notamment en son article 1er/ § 2 ;  
/u le décret n° 67/304/MJT/DGT du 30 Septembre 1967 modi-  
fiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de  
l'enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des  
articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP : BE du 22 Mai 1964 fixant  
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et  
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
/u le décret n° 85/1068 DU 10 Septembre 1985 modifiant  
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;  
/u le décret n° 90/420 du 30 Janvier 1990 relatif aux  
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions  
des situations administratives et des titularisations ;  
/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-  
nation des Membres du Gouvernement ;  
/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organi-  
sation des Interims des Membres du Gouvernement ;  
/u l'arrêté n° 2037/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
/u l'arrêté n° 3922/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 6 Juin 1988 portant  
promotion au titre de l'année 1984 à trente (30) mois et à trois  
(3) ans de certains fonctionnaires des cadres des catégories A,  
hiérarchie II et B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)  
en tête : INGUENOU Louis ;

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la lettre N° 582/MESSRS/DGES/DPAA/SP/P1 du 5 Octobre 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, chargé de la Recherche Scientifique transmettant le dossier de l'intéressé ;

ARRÊTE

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n° 67/304 du 30 Septembre 1967 et 81/707/SGG du 19 Octobre 1981 susvisés, ~~Monsieur~~ MBON (François) Professeur de CEG de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service au Lycée Technique du 1er Mai à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-lettres section : Histoire (1ère session 1990) délivrée par l'Université Marien NGOUADI à Brazzaville est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 4° échelon indice 1110 ACC = Néant .

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 MAI 1993

Par le premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS.-

- DGPR/DGA..... 2
- MEPS/CAD..... 2
- DGB..... 2
- DGCF..... 2
- DGPF/DIC..... 2
- DPAA..... 2
- SGG/DC..... 2
- JORC..... 2
- INTERESSE..... 2
- DOS/DPAA..... 2
- DOS/DGCA..... 2